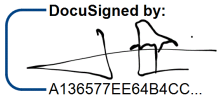


conforme



EURL HAD
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 320, Rue Ernest Hemingway
29200 BREST
792 665 465 RCS BREST

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 953 676 € de la manière suivante :

. à concurrence de	1 786 €
à la réserve légale qui se trouve ainsi entièrement dotée	
. le solde, soit	951 890 €
. à concurrence de	50 000 €
à l'associé unique, à titre de dividendes	
. le solde, soit	901 890 €
au poste « autres réserves » se trouvant ainsi porté	
à 2 594 832€	

Il est précisé que le dividende mis en distribution, soit 50 000 €, est éligible à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de

dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

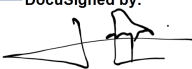
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

L'associé unique prend acte qu'il y a eu une distribution d'un montant de 50 000 €, le 1^{er} août 2024 et une distribution de dividendes d'un montant de 50 000 euros au titre de l'exercice clos le 31.12.2024.

Certifié conforme
La Gérance
Alexis DAGORN

DocuSigned by:

A136577EE64B4CC...

conforme

EURL HAD

Document Signed by:
A136577EE64B4CC...

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	11 154	8 900	2 254	532
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	668 690		668 690	668 680
	Créances rattachées à des participations	15		15	15
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	800		800	800	
Total de l'actif immobilisé (III)		680 659	8 900	671 759	670 027
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	145 756		145 756	244 361
	Autres créances	2 529 662		2 529 662	1 878 047
	Charges constatées d'avance	5 304		5 304	2 947
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres					
Autres titres	230 758		230 758	120 895	
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités	296 928		296 928	141 008	
Total de l'actif circulant (IV)		3 208 408		3 208 408	2 387 258
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		3 889 067	8 900	3 880 167	3 057 285

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

815

815

(2) dont créances à moins d'un an

156 414

2 126 170

EURL HAD

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 500 000)	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	48 214	5 100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 692 942	923 785
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	953 676	862 270
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	3 194 831	2 291 155
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES	Total des provisions		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	198 316	96 786
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 209	16 005
	Dettes fiscales et sociales	454 019	640 368
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	13 920	12 972
	Produits constatés d'avance	873	
	Total des dettes (1)	685 336	766 130
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		3 880 167	3 057 285
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		487 020	766 130
(2) Dont emprunts participatifs			

EURL HAD

Compte de Résultat

				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	595 100		595 100	603 410
	Montant net du chiffre d'affaires	595 100		595 100	603 410
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			2	9
	Total des produits d'exploitation (1)			595 102	603 419
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			160 485	126 492
	Impôts, taxes et versements assimilés			22 631	8 704
	Salaires et traitements			205 178	254 371
	Charges sociales du personnel			24 612	35 095
	Cotisations personnelles de l'exploitant			78 193	87 273
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			957	269
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			5 865	13
	Total des charges d'exploitation (2)			497 920	512 217
RESULTAT D'EXPLOITATION				97 182	91 202

EURL HAD

Compte de Résultat

Suite

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		97 182	91 202
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	1 215	645
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	985 011	768 266
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 863	6 039
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		994 874	774 305
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	99 145	4 360
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		99 145	4 360
RESULTAT FINANCIER		895 729	769 945
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		994 125	861 792
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		40 449	(478)
TOTAL DES PRODUITS		1 591 190	1 378 369
TOTAL DES CHARGES		637 514	516 099
RESULTAT DE L'EXERCICE		953 676	862 270
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

EURL HAD

L'ANNEXE DE VOS COMPTES ANNUELS

EURL HAD

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, des règlements relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général (PCG 2005) et du règlement de l'ANC N° 2016-07 du 4 Novembre 2016, applicables à la clôture de l'exercice, et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 880 167 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 591 190 euros et un total charges de 637 514 euros, dégageant ainsi un résultat de 953 676 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

EURL HAD

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

EURL HAD

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	1 605		1 333			2 938
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 871		1 345			8 216
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		8 476		2 678			11 154
FINANCIERES	Participations	668 680		10			668 690
	Créances rattachées à des participations	15					15
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	800					800
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	669 495		10			669 505
TOTAL		677 971		2 688			680 659

--	--	--	--	--	--	--	--

EURL HAD

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025	
						Dotations	Diminutions		
Règlement ANC 2022-06									
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement								
	Fonds commercial								
	Autres immobilisations incorporelles								
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
CORPORELLES	Terrains								
	Constructions sur sol propre								
	sur sol d'autrui								
	instal. agencement aménagement								
	Instal technique, matériel outillage industriels								
	Autres Instal., agencement, aménagement divers								
	Matériel de transport				1 605	279		1 884	
	Matériel de bureau, mobilier				6 338	678		7 016	
	Emballages récupérables et divers								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					7 943	957		8 900	
TOTAL						7 943	957		8 900

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

EURL HAD

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
Dont dotations et reprises	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5c du C.G.I.					

EURL HAD

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	15	15	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	800	800	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	145 756	145 756	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 539	4 539	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	2 525 123		2 525 123
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	5 304	5 304	
TOTAL DES CREANCES		2 681 538	156 414	2 525 123
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 209	18 209		
	Personnel et comptes rattachés	11 495	11 495		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 483	17 483		
	Impôts sur les bénéfices	370 911	370 911		
	Taxes sur la valeur ajoutée	28 827	28 827		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	25 303	25 303		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	198 316			198 316
	Autres dettes	13 920	13 920		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	873	873		
TOTAL DES DETTES		685 336	487 020		198 316
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		105 640			

--	--	--	--	--	--

EURL HAD

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		5 304	873
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		5 304	873

--

EURL HAD

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS FAD		234 285	100,00	134 899
SAS A2D		257 842	100,00	227 774
SAS MUR-MURS		2 678 653	100,00	1 178 653
2. Participations (10 à 50 %)				
SNC AB IMMO		(153 345)	50,00	(56 528)
SARL DAG IMMO		(25 844)	50,00	(30 525)
SNC AB LEASING		6 553	50,00	2 845
SNC CAP DAG		(80 754)	25,00	(27 790)
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

EURL HAD

Annexe libre

INTEGRATION FISCALE

La société HAD est la société mère d'un Groupe de société en application des articles 223 A et suivants du CGI.

La convention d'intégration fiscale a pris effet au 1er janvier 2021.

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE FISCALEMENT INTEGRE :

Société mère :

- EURL HAD
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 792 665 465

Filiales :

- SAS A2D
3 rue Edouard Belin
29200 BREST
SIREN : 520 366 964

- SAS EXACT
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 327 696 506

- EURL MUR-MURS INVESTISSEMENT
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 822 005 914

- SARL LAS PERLAS
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 793 202 920

- SAS MUR-MURS
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 798 589 073

- SARL ROBESPIERRE
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 804 426 203

EURL HAD

Annexe libre

- SAS FAD
320 RUE ERNEST HEMINGWAY
29200 BREST
SIREN : 882 613 516

- SARL LORELEI
320, Rue Ernest Hemingway
29200 BREST
SIREN : 907 651 996
Intégrée depuis le 01/01/2023.

- SARL LES VOILES
320, Rue Ernest Hemingway
29200 BREST
SIREN : 920 872 983
Intégrée depuis le 01/01/2024.

- SCCV HBDC
320, Rue Ernest Hemingway
29200 BREST
SIREN : 818 653 859,
Intégrée depuis le 01/01/2024.

- SARL LE GRAND MÂT
320, Rue Ernest Hemingway
29200 BREST
SIREN : 953 875 630,
Intégrée depuis le 01/01/2025.

- SAS E-SOLAR
320, Rue Ernest Hemingway
29200 BREST
SIREN : 954 088 969,
Intégrée depuis le 01/01/2025.

- SARL TROIS DECLIC
320, Rue Ernest Hemingway
29200 BREST
SIREN : 834 696 353,
Intégrée depuis le 01/01/2025.

EURL HAD

Annexe libre

Principes intégration fiscale

Le régime d'intégration fiscale des sociétés de groupe (CGI Art. 233A et suivants) a été appliqué pour l'exercice. Les principes suivants ont été retenus :

- 1 - Chaque filiale a constaté sa charge d'impôt comme si elle ne faisait pas partie du groupe, en tenant compte de ses déficits. L'intégration fiscale n'a donc généré aucune différence d'impôt au niveau des filiales ;
- 2 - La société mère a enregistré dans ses charges ou dans ses produits, la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales ;
- 3 - La prise en charge par la société mère, de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat et la plus-value d'ensemble, a fait naître à son profit une créance égale à l'impôt qui serait dû par la filiale si elle n'était pas membre du groupe ;
- 4 - En cas de déficit d'une des filiales pendant la période d'intégration fiscale, la société mère pourra consentir par ailleurs à sa filiale une avance sans intérêts dont le montant ne pourra excéder celui de l'économie d'impôts résultant de l'utilisation du déficit. Si la filiale redevient bénéficiaire, l'avance consentie sera immédiatement remboursable ;
- 5 - En cas de sortie du groupe ou de non renouvellement de l'option, la société mère sera seule tenue au paiement des impositions et de toutes autres charges éventuelles.